COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2015 A 20H30

<u>Etaient présents</u>: BOIVIN David, CHAUX Jean-Michel, BOUREILLE Patrick, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, PACAUD Christelle, RABUT Corinne, PERON Séverine, VUILLARD Jean-Thomas, NYGREN DOMINIQUE. <u>Secrétaire de séance</u>: BOIVIN David

1-PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a été destinataire du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) issu de l'application de la Loi NOTRe du 07 août 2015.

Il explique ensuite que les conseils municipaux et le conseil communautaire disposent d'un délai de 2 mois soit jusqu'au 16 décembre 2015 pour se prononcer sur les mesures prévues par le projet de schéma et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le projet de schéma propose la fusion de la communauté de communes du contant de Pierre de Bresse et de la communauté de communes Bresse Revermont 71 même si celle-ci n'est pas obligatoire car :

- la communauté de communes du canton de Pierre de Bresse ne respecte pas le seuil de 15 000 habitants mais bénéficie d'une dérogation pour densité inférieur à 30% de la densité nationale.
- -La communauté de communes Bresse Revermont 71 ne respecte pas le seuil de 15 000 habitants mais bénéficie d'une dérogation pour densité inférieure à 50% de la densité nationale et population supérieur à 9386 habitants.

La fusion est proposée afin de rationaliser la carte des EPCI, de tenir compte des bassins de vie, des unités urbaines, du périmètre du SCOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret du projet de schéma.

A l'unanimité, par 12 voix pour et zéro contre et zéro nul, le conseil municipal dit oui au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, mais sous les conditions suivantes :

que la communauté de communes du Canton de Pierre de Bresse :

- Ne perde pas de compétences actuelles et de les élargir au nouveau périmètre,
- -De s'enrichir des compétences de chacun,
- -De disposer d'une aide de l'Etat pour harmoniser les compétences,
- -De disposer d'une antenne sur le secteur si le siège social ne se trouve pas sur le territoire,
- -S'il existe une réelle motivation de la part des 2 parties,
- -Que chaque commune soit représentée au Conseil Communautaire et au Bureau.

2-BUREAU DE VOTE DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015 - ELECTIONS REGIONALES

Le conseil municipal forme le bureau de vote en vue des élections régionales des 06 et 13 décembre 2015.

3-PROJET SCOLAIRE 2016 RPI LA CHAUX-LA CHAPELLE ST SAUVEUR

M Le Maire fait part au conseil municipal du courrier transmis par Mlle Marie-Cécile LAMBEY directrice de l'École, demandant à la commune une subvention pour une classe transplantée de 05 jours pour la classe de CM.

Le séjour retenu se déroulera du 22 au 27 mai 2016, à Plouméour-Trez commune du Finistère.

Selon le plan de financement, le coût par enfant serait environ de 500€ avec une participation des parents à hauteur de 180€.

Mlle LAMBEY Marie-Cécile, sollicite une participation financière de la commune de 250€ par enfants. Sur la commune, 11 enfants participeront au voyage soit 2750€ de demande d'aide.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- -Accorde la subvention d'un montant de 2750€ sur le budget 2016 de la commune.
- -Charge le Maire de faire toute les démarches nécessaires.

4-AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE-MAINTIEN DE SALAIRE

Le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation du taux de cotisation de la Mutuelle Nationale Territoriale concernant la garantie maintien de salaire qui est fixée à 1,46% à compter du Oer janvier 2016.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective-maintien de salaire-modifiant le taux de cotisation.

5-ENCART PUBLICITAIRE SUR LE GUIDE HEBERGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE.

Comme tous les ans l'office de tourisme de la Bresse bourguignonne, nous propose d'insérer dans le guide hébergement et restauration un encart publicitaire pour les deux gîtes, d'une valeur unitaire de 100€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- -DECIDE de mettre deux encarts (200€) dans le guide hébergement et restauration de l'office de tourisme de la Bresse Bourguignonne.
- -AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6-DEVIS ECOLE

Le Maire présente au conseil municipal deux devis l'un concernant le remplacement du sol et l'autre devis des rideaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de passer en priorité les rideaux et d'inscrire cette somme au budget 2016 et plus tard de changer le sol.

7-SYDESL - RENOUVELLEMENT MARCHE ECLAIRAGE PUBLIC 2016

Le Maire informe le conseil municipal, que le SYDESL exerce pour le compte de la commune la compétence relative à l'éclairage public. Le renouvellement du marché de maintenance ayant lieu au printemps 2016, le SYDESL souhaite notre avis sur les prestations actuelles et nous proposer un service supplémentaire, à savoir la mise en œuvre de l'éclairage festif (pose et dépose des guirlandes de Noël), le conseil municipal, souhaite plus d'explication sur le service supplémentaire concernant la mise en œuvre de l'éclairage festif, entre autre le coût et les conditions de pose et dépose des guirlandes, doivent-elles répondre à une certaine norme....

8-AVANCEMENT TRAVAUX MAISON NATURE DECOURTE

Le Maire informe le conseil municipal que la réception du marché sera pour le 08/12/2015.

Les travaux avancent bien, TOILITECH est entrain de poser les toilettes sèches, reste l'électricité...

9-TARIF GITES 2016 - MISE EN PLACE PROMOTIONS

La commission gîte fait part au conseil municipal de la possibilité d'intégrer dans nos tarifs gîtes un tarif promotionnel pour la location des gîtes à la semaine. La réduction s'élèverait à 20% et s'appliquerait uniquement pendant les vacances scolaires hors vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'appliquer une réduction de 20% sur les locations semaine des deux gîtes de la commune pendant les vacances scolaires hors vacances d'été.

10-DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Vu l'aménagement de la maison "Nature découverte", le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour son équipement : mobilier, matériel d'équipement ménager, poêle. Montant des devis : -Mobilier : 8633.66€

-Matériel d'équipement ménager : 2529.67€

-poêle : 4316.46€

TOTAL HT: 15479.79€

Il charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.

11-PROJET DIVERS

Mme NYGREN Dominique propose d'appliquer une réduction de 20% sur le prix de la location des gîtes de la commune exclusivement aux habitants de la commune, le conseil municipal doit réfléchir à cette proposition.

En ce qui concerne la traction animale, Mme NYGREN Dominique prendra contact avec M VALLAS pour qu'il nous établisse un projet chiffré.

Contacter M BOISSIER pour site internet commune.

12-QUESTIONS DIVERSES

Réunion commission communication, le 24/11/2015 à 17h00, Réunion CCAS, vendredi 27/11/2015 à 16h00,

Réunion de conseil, mardi 15/12/2015 à 20h30